

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 255

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Kamardine,  
M. Neuder, M. Portier, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin,  
M. Vermorel-Marques et Mme Besse

-----

**ARTICLE 7**

À la dernière phrase, après le mot :

« regard »

insérer les mots :

« de l'inflation, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer l'inflation dans l'actualisation de la loi de programmation militaire prévue avant la fin d'année 2027.

L'inflation demeurant la principale source d'incertitude liée à l'effectivité du budget de la loi de programmation militaire, il apparaît nécessaire qu'une telle prise en compte lors de son actualisation soit avérée afin d'éviter tout renoncement sur les objectifs établis.